

LE BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLVIII

LEVIS, AOUT 1942

No 8

LA TRAVERSE ENTRE QUÉBEC ET LÉVIS

La largeur du fleuve

Avant de nous occuper de la traverse entre Québec et Lévis, n'est-il pas important de fixer la largeur du fleuve entre ces deux points importants du port de Québec? Si nous prenons comme autorités les anciens auteurs, il est assez difficile de donner un chiffre exact car leurs opinions diffèrent absolument. Cartier donne environ un tiers de lieue entre les deux rives; Champlain, plus modeste, dit trois cents pas; le Père Jésuite Charles Lalemant y va d'un quart de lieue; le Père LeJeune, un autre Jésuite, écrit six cent septante deux toises; Pierre Boucher, d'ordinaire exact, dit une petite lieue, et Peter Kalm estime la distance à trois quarts de mille anglais. Dans l'hiver de 1825, la largeur du fleuve entre l'hôtel McKenzie, à Lévis, et le marché de la basse ville à Québec, fut mesurée, au pas, sur le pont de glace, et on trouva 1150 verges, environ deux tiers d'un mille anglais. Mais il faut noter que l'hôtel McKenzie se trouvait sur le côté sud de la rue Commerciale, à Lévis, et le marché de la basse ville à Québec, en face de l'église de Notre-Dame des Victoires. Depuis, tant du côté de Québec que de celui de Lévis, on a construit des quais qui ont diminué considérablement la largeur du fleuve entre les deux villes.

Les premières communications

Il n'y a qu'à songer à ce que nous avons et à ce que nos ancêtres n'avaient pas pour se faire une idée de leurs misères. Ainsi, l'habitant de la Pointe-Lévis, à l'origine de la colonie, ne comptait que sur Québec pour subsister, et il était parfois plusieurs semaines, en hiver, sans pouvoir traverser le fleuve. Écoutons J.-Edmond Roy, l'historien de la seigneurie de Lauzon: "Pendant la saison d'été, les nouveaux colons (de la Pointe-Lévis) pouvaient communiquer assez facilement avec la capitale. Chaque habitation possédait un canot d'écorce et c'était la voiture la plus commune dont on se servait, soit pour se rendre à la ville, soit pour aller chez les fermiers voisins. Il n'y avait alors ni chemins ni chevaux. Un sentier grossier déroulait ses anneaux sur la grève rocheuse. En hiver, quand le fleuve charroyait des glaçons énormes, le passage entre Québec et la Pointe-Lévis devenait excessivement dangereux. Quelques-uns s'y risquaient, cependant. On recouvrait alors la pince des canots de peaux de veaux crues pour la garantir des glaces. On conçoit que les pauvres colons de la Pointe-Lévis, plutôt que de s'aventurer sur ces glaces flottantes dans leurs fragiles canots, passaient l'hiver sans aucune communication avec la capitale. C'était alors l'isolement complet".

Les canots du régime français

En été, sous le régime français, on se servait surtout des canots d'écorce pour la traversée entre Québec et Lévis. Ces canots sauvages étaient peut-être moins solides que les canots de bois des Français mais ils étaient plus légers et un homme pouvait aisément les porter. Dans le récit de son voyage de 1669-1670 au Sault Sainte-Marie, l'abbé de Galinée fait la description suivante du canots d'écorce généralement employé à cette époque: "Ce sont, dit-il, de petits canots d'écorce de bouleau d'environ vingt pieds de long et deux pieds de large, renforcée dedans de verangues et lisses de cèdre fort minces, en sorte qu'un homme le porte aisément, quoique ce bateau puisse porter quatre personnes et huit ou neuf cents livres pesant de bagage. Il s'en fait qui portent jusqu'à dix ou douze

hommes avec leur équipage, mais il faut deux ou trois hommes pour les porter. Cette façon de voyager fait la navigation la plus commune et la plus commode de ce pays, quoiqu'il soit vrai de dire que, quand on est dans un de ces bâtiments, on est toujours, non pas à un doigt de la mort, mais à l'épaisseur de cinq ou six feuilles de papier".

La fragilité des canots d'écorce

M. de Galinée fait une distinction entre les canots algonquins, ceux-là même qu'on employait à Québec, et les canots iroquois. Il écrit: "Il n'y a que les peuples qui parlent algonquin qui bâtissent bien ces canots. Les Iroquois se servent pour leurs canots de toutes sortes d'écorces, hormis de celle de bouleau, et bâtissent des canots mal faits et fort pesants, qui ne durent au plus qu'un mois, au lieu que ceux des Algonquins, étant conservés, durent cinq à six ans . . . Il faut se tenir tout le temps qu'on est dans ces canots à genoux ou assis, prenant garde de bien garder l'équilibre, car ces bâtiments sont si légers qu'un poids de vingt livres sur un bord plus que sur l'autre est capable de les faire tourner, mais si prestement qu'à peine a-t-on le temps de s'en garantir. Leur fragilité est si grande que de porter un peu sur une pierre ou d'y aborder un peu lourdement est capable de faire un trou, qu'on peut, à la vérité, accommoder avec du brai. La commodité de ces canots est grande dans ces rivières qui sont toutes pleines de cascades ou chutes d'eau et de rapides par lesquels il est impossible de passer aucun bateau, auxquels, quand on est arrivé, on charge canot et bagage sur les épaules, et on va par terre jusqu'à ce que la navigation soit belle: et pour lors on remet son canot à l'eau et on rembarque".

Une traversée en canot en 1661

C'est la *Relation des Jésuites* de 1661 qui raconte cette traversée en canot entre Québec et Lévis. Trois Français de Québec, revenant de la chasse à l'orignal dans les forêts en arrière de Lévis, voulurent traverser à Québec, le 28 janvier 1661. Le fleuve charroyait beaucoup de glace. Les imprudents s'embarquèrent dans un vieux canot. Ils étaient à peine par-

tis de Lévis que le canot se trouva pris dans les glaces. Bientôt une glace fit chavirer le canot et les trois chasseurs se trouvèrent dans l'eau glacée. Deux purent saisir la pince du canot et se maintenir ainsi pendant quelques instants. L'un des chasseurs, épuisé, lâcha prise et fut englouti. L'autre put monter sur une glace et fut sauvé au milieu de la nuit par des canotiers que ses cris avaient attiré sur la batture. Quant au troisième, il fut promené pendant plus de 24 heures sur les glaces. La marée le descendit jusqu'à l'île d'Orléans et le remonta jusqu'à Sillery. A la fin, il fut vu de Québec et on alla à son secours. Le plus merveilleux de son odyssée c'est qu'il dormit à peu près tout le temps et s'en tira sans aucun mal.

Sauvé par un miracle

Le Père Jésuite qui tient la plume pour raconter l'aventure de ces trois Français pris sur les glaces devant Québec en 1661, attribue le sauvetage du troisième à un miracle. "Cet homme, dit-il, avant que de s'embarquer, ayant les yeux plus ouverts au danger que les deux autres, réclama l'assistance de la Sainte Vierge, avec une grande ferveur. Il entra dans le canot comme dans un cercueil; c'est l'opinion qu'il avait de cet embarquement, auquel il résista longtemps, envisageant une mort toute certaine, dans une entreprise si hasardeuse". Après avoir raconté les transes par lesquelles passa le pauvre naufragé, le Père Jésuite ajoute: . . . "Il jugea bien qu'il y avait quelque chose de divin, et que la Sainte Vierge, à laquelle il avait eu recours, prenait soin de lui." Après avoir demeuré debout, les deux pieds dans l'eau glacée, pendant cinq heures, une autre glace plus solide vint se joindre à celle sur laquelle il se trouvait. Le pauvre homme s'y jeta et la fatigue et l'émotion aidant, il s'endormit. Ce n'est que vingt-quatre heures plus tard qu'il fut sauvé, éveillé par les cris de ceux qui le cherchaient. Le Père Jésuite termine son long récit par ces mots: "On ne peut croire combien on est dévot, et combien on est éloquent en ces extrémités; il semble que la vue d'une mort affreuse délie la langue, ouvre l'esprit et rende diserts les plus stupides".

Une légende sur M. Lanoullier

Dans son *Dictionnaire historique*, Bibaud écrit au sujet de Nicolas Lenoullier : "Il reçut de l'intendant Hocquart mission de visiter une mine de plomb au Portage des Chats (1734) et obtint pour dix ans de Louis XV le privilège de construire sur le Saint-Laurent des moulins sur bateaux". L'abbé Auguste Gosselin écrit à son tour que l'intendant Bégon accorda à M. Lanoullier le privilège de tenir les postes pendant vingt années entre Québec et Montréal. Il attribue donc à M. Bégon l'honneur d'avoir établi les messageries dans la Nouvelle-France. Ailleurs, M. l'abbé Gosselin, pour glorifier davantage M. Lanoullier, déclare qu'il obtint du roi le privilège exclusif, pendant dix ans, de faire traverser des bateaux entre Québec et Lévis. Tout cela est de la pure fantaisie. M. Bibaud et l'abbé Gosselin ont singulièrement confondu les carrières des trois frères Lanoullier. L'ainé, Nicolas Lanoullier, arrivé ici vers 1714, fut trésorier de la Marine et membre du Conseil Supérieur. Il décéda à Québec le 6 janvier 1756. Trop entreprenant et peu constant dans ses projets, il mourut absolument ruiné. Son frère, Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc, fut contrôleur de la Marine puis grand-voyer. Il décéda à Québec le 25 novembre 1750. Le troisième frère Lanoullier, Paul-Antoine-François Lanoullier des Granges, d'abord écrivain du Roi, obtint une commission de notaire et il retourna en France après la Conquête.

Le privilège accordé à M. Lanoullier

En 1721, Nicolas Lanoullier transmettait le placet suivant au comte de Toulouse, amiral de France : "Nicolas Lanoullier, commis de MM. les trésoriers généraux de la marine en la Nouvelle-France, représente très humblement à Votre Altesse Sérénissime qu'il a fait venir de Paris à Québec, lieu de sa résidence, un modèle de moulin sur bateau, sur les proportions de ceux qui sont établis sur la Seine entre le Pont aux Changes et le Pont Neuf, lequel il désirerait faire exécuter en ce pays-ci. Que ce modèle a été vu par MM. les gouverneur général et intendant et par M. Chossegras de Léry qui a donné son certificat ci-joint par lequel il estime que ces moulins se-

ront fort utiles pour les bourgeois et habitants de Québec et pour toute la colonie. Cet établissement qui n'a pas encore été tenté en ce pays-ci peut devenir très utile pour le commerce des farines, d'autant que s'il a le succès qu'il a lieu d'espérer, plusieurs particuliers à son exemple en feront faire sur le fleuve Saint-Laurent ou sur les rivières, ne demandant que la permission d'en faire devant la ville de Québec, et de les placer dans des lieux où ils ne pourront nuire à la navigation, qui seront à cet effet désignés par MM. les gouverneur général et intendant sur le rapport du capitaine du port et que cet établissement n'est sujet à aucune contestation de la part des propriétaires des seigneuries, la ville de Québec étant du domaine du Roi. Mais comme ce modèle a déjà beaucoup coûté au suppliant tant pour le faire faire que pour le faire apporter en ce pays-ci, et qu'il lui coûtera encore beaucoup pour l'exécuter, il n'a pas cru devoir l'entreprendre sans une permission craignant d'être troublé dans la jouissance, après avoir fait beaucoup de dépenses, c'est ce qui l'oblige de supplier Votre Altesse Sérénissime de lui accorder la permission d'établir des moulins à bateau sur le fleuve Saint-Laurent au-devant de Québec pour en jouir pendant dix années avec défense à toutes personnes d'en faire construire de pareils sur le dit fleuve proche de la dite ville dans l'étendue du domaine de sa majesté.

M. Lanoullier établit-il ses bateaux?

Comme on vient de le voir par le placet de M. Lanoullier, son projet ne ressemblait en rien à une traverse par bateaux entre Québec et Lévis. Voyons tout de même ce qu'il advint de son entreprise. MM. de Vaudreuil et Bégon, gouverneur et intendant, après avoir fait examiner sa demande par l'ingénieur de Lery, qui la trouva réalisable, appuyèrent chaleureusement M. Lanoullier auprès du Conseil de Marine. Celui-ci, à son tour, l'appuya, et, le 27 janvier 1722, le roi de France accordait à M. Lanoullier un privilège exclusif pour dix ans, à compter du jour de l'enregistrement du dit brevet, de faire construire sur le fleuve Saint-Laurent tel nombre de moulins sur bateaux qu'il aviserait. M. Lanoullier, pris par toutes sortes de soucis, ne se pressa pas de se mettre à l'oeuvre. Ce ne

fut qu'au mois d'avril 1743, soit vingt-et-un ans après avoir obtenu son brevet, qu'il demanda au Conseil Supérieur de l'enregistrer. Le Conseil, comme on le comprend, refusa d'enregistrer ce brevet avant que M. Lanoullier obtint de Sa Majesté des lettres de surannation. A cette époque, M. Lanoullier était ruiné et de plus en disgrâce auprès des autorités de la colonie. Son projet resta donc sur le papier. Voilà en quelques lignes toute l'histoire de la traverse établie sous le régime français entre Québec et Lévis.

Le premier pont de glace

Il faut s'entendre ici. Il est clair qu'il s'agit du premier pont de glace connu des Français car, avant la fondation de Québec, le pont de glace entre Québec et Lévis devait prendre à peu près chaque hiver. Chose curieuse, Champlain ne mentionne le pont de glace en aucune de ses relations. Le premier mémorialiste qui nous fait connaître un pont de glace entre les deux rives est le Père Paul Le Jeune, dans la *Relation des Jésuites* de 1633. Le bon Père tente même d'expliquer comment le pont de glace se formait: "Le premier jour je vis notre rivière prise, dit-il, je m'étonnai que le temps était fort doux et cherchant la raison de cela, celle-ci me vint en pensée. La rivière se glace toujours sur les bords et quand la marée vient à monter, elle détache ces glaces et les amène en haut. Or est-il que non loin de nous il y a un saut ou des rochers qui empêchent ces glaces à la marée de passer plus outre. Ces glaces étant donc ramassées et pressées sur cette rivière, qui est au milieu d'un si grand bois, où le froid et la neige se conservent aisément, elles se lient ensemble, et ainsi de mille et mille glaces il s'en fait une qui se va grossissant tous les jours et qui fait un grand port sur toute la rivière . . ." Le Père Le Jeune dit un peu plus loin: "Le 23 du même mois d'avril, nous vîmes partir les glaces, cela est effroyable; on m'a dit qu'on en avait vu passer devant le fort longues d'une demie lieue, ce sont des anses d'eau glacée que la marée de la grande rivière va détachant . . ."

Qui a créé l'expression pont de glace?

Le peuple désignait autrefois les glaces qui se formaient sur le saut de la Chaudière par le *pont du Saut*; les glaces qui

s'entassaient entre la rive nord du Saint-Laurent et l'île d'Orléans devenaient le *pont de l'île* et, enfin, quand les glaces s'arrêtaient entre Québec et Lévis, on les appelait le *grand pont* ou le *pont de glace*. Cette expression est purement canadienne ou, plus exactement, québécoise. Qui, le premier, s'est servi de l'expression *pont de glace* pour désigner la surface du fleuve gelée d'une rive à l'autre entre Québec et Lévis? Si nous ne faisons erreur, c'est le Père Le Jeune qui, dès 1633, s'est servi de l'expression *pont de glace* pour désigner l'étendue de la surface glacée entre Québec et Lévis. "Les glaces, dit-il, ramassées et pressées sur la rivière se lient ensemble et ainsi de mille et mille glaces, il s'en fait une qui se grossissant tous les jours, et qui fait un pont sur toute la rivière".

Des mots bien canadiens

Dans toutes les langues, les choses nouvelles font naître des mots nouveaux. Les Canadiens-français ont créé bon nombre de mots nouveaux. Qu'on les appelle canadianismes ou autrement, ils entreront tôt ou tard dans la langue française. L'expression *pont de glace* est une création canadienne. Elle n'est pas la seule. Citons-en quelques-unes toutes particulières à la glace du port de Québec. Larousse dit que le *batture* est un glaçon isolé. Ici, on fit le mot *batture* féminin et on s'en servit pour désigner les glaces qui se forment de chaque côté du fleuve et qui demeurent immobiles presque tout l'hiver. Des glaces informes, convulsionnées, bousculées, se forment par le choc des bancs de glace les uns contre les autres. Il fallait bien désigner ces monceaux de glace. On leur donna le nom de *bourquignons*. C'est un vieux mot français dont on a élargi le sens. Le doux temps et l'humidité font que les glaces se brisent en parcelles qui deviennent plutôt de la neige que de la glace. On leur donne le nom de *frazil*. C'est encore un vieux mot français. Il n'est pas oublié puisque les Français qui ont exploré les mers arctiques l'emploient pour désigner les glaces formées pendant la nuit. Enfin, voici un mot bien typique, le *charriot*. Il désigne l'ensemble des glaces ou des banquises qui se promènent dans le port de Québec avant que le pont se forme ou après qu'il a été brisé.

La clef du pont de glace

On parlait beaucoup autrefois de la *clef du pont*. M. J.-Edmond Roy explique de façon très claire comment elle se formait. "C'est surtout dit-il, à l'endroit du fleuve, un peu en aval de la Pointe des Pères, que les courants du flux et du reflux se rencontrent qu'il est intéressant de voir le mouvement des glaces en hiver. Ce passage déjà resserré entre la chaîne de roches qui s'avance sous les eaux du côté de Lévis et la longue batture plate qui bouche la clef de Beauport se retrécit encore plus en hiver, lorsque les glaces se forment. Les deux rives se rapprochent alors jusqu'à ne plus laisser entre elles qu'un étroit goulet ou les banquises se précipitent avec une rapidité et une force incroyables. Les glaces qui reviennent avec le flot y rencontrent les autres glaces qui descendent et entraînées comme elles le sont dans ce mouvement giratoire, elles se serrent, se pressent, s'entassent les unes sur les autres et finissent parfois par s'amonceler jusqu'à une grande hauteur. C'est cette partie de la rivière que l'on appelle la *clef du pont*. En effet, l'entassement des glaces y forme parfois une digue qui barre complètement le chenal et si les masses flot-tantes qui descendent le fleuve repoussées jusque devant Québec s'arrêtent le *pont est pris*. Mais il arrive quelquefois alors que le passage est complètement obstrué à la clef du pont, que le courant du flot entraîne dans sa course les glaces qui s'y amoncellent et les mène et ramène en un bloc compact depuis Québec jusqu'en amont du Cap-Rouge, sans que le pont prenne. Cette banquise qui se promène de la sorte au caprice de la marée jusqu'à ce qu'il plaise à la nature de lui ouvrir une barrière qui la retienne captive, a été baptisée par les marins *charriot*".

Le pont à glace vive ou fine

Beaucoup de vieillards et même des personnes d'âge moyen ont vu le pont de glace ordinaire devant Québec, mais combien peuvent se vanter d'avoir vu le pont à glace vive ou fine? Certains hivers, par des températures extrêmement froides, la glace entre Québec et Lévis se congelait tout d'une pièce. Le pont alors n'était pas pris en *bourguignons*, c'est-à-

dire avec une surface inégale, convulsionnée, mais comme la surface des ronds à patiner d'aujourd'hui. C'est ce qu'on appelait un pont à glace vive ou fine. Les patineurs et les patineuses s'en donnaient alors à cœur joie car tout l'espace compris entre Québec et Lévis, d'une part, et Sillery et l'île d'Orléans, de l'autre part, devenait un vrai rond à patiner. Pour maintenir le pont en bon état on n'avait qu'à balayer la neige après chaque bordée. Bon nombre d'amateurs de sport gréaient alors ce qu'on appelait des chaloupes à glace. Ces embarcations étaient simplement des plateformes mises sur des espèces de patins. On disposait des voiles sur ces chaloupes improvisées et on se promenait sur le pont à de bonnes vitesses. Le dernier pont à glace vive ou fine devant Québec remonte à près de soixante ans.

Le départ du pont de glace

Madame Brooke, l'auteur renommé de l'*histoire d'Emilie Montague*, vécut à Québec de 1761 à 1766. Elle a laissé une très belle description du départ du pont de glace. "Le départ des glaces, dit-elle, a une grande magnificence. La masse énorme qui couvre le bassin, devant Québec et qu'on nomme le pont n'a pas moins de cinq pieds d'épaisseur, ni moins d'une lieue de longueur sur un peu plus d'un mille de largeur d'un bord à l'autre . . . Il avance d'un pas grave et somptueux; le bruit qu'il fait annonce qu'il va se briser en une infinité de morceaux: en vain, les pointes de terre avancées veulent retarder sa marche, la force irrésistible d'un corps si énorme, augmentée par la rapidité du torrent renverse et entraîne tous les obstacles. On ne saurait se figurer quel beau spectacle offre le fleuve en se débarrassant des glaces qui tenaient les eaux captives. Dès que les glaces ont passé la Pointe-Lévis, elles disparaissent en un instant derrière les terres où le fleuve s'enfonce et laissent la plaine liquide libre et pure comme avant l'hiver. Je ne rends qu'imparfaitement les charmes et la grandeur sublime du spectacle dont je viens d'être témoin . . ."

Les chemins sur le pont de glace

Aussitôt que le pont de glace était arrêté, le grand-voyer qui avait la charge de toutes les routes de la Province, donnait

ses instructions, et, le même jour, des centaines d'hommes se mettaient à l'oeuvre gratuitement pour pratiquer des chemins convenables sur la glace, entre Québec et Lévis. Ceci se faisait en quelques heures. Ainsi, le 16 février 1811, un pont se formait sur le fleuve. Le grand-voyer d'Estimauville donna aussitôt l'ordre à cinquante hommes de chacune des paroisses de Saint-Henri, de Saint-Nicolas et de Saint-Michel, avec tous les habitants de Lévis, de se mettre à l'oeuvre pour faire des chemins sur le pont. Les habitants commencèrent leur ouvrage à huit heures du matin. A midi, plusieurs voitures pouvaient se rendre de Lévis à Québec, et à deux heures, deux beaux chemins de trente pieds de largeur chacun, bien nivelés et balisés, étaient terminés. C'est la *Gazette de Québec* du 21 février 1811 qui nous donne ces renseignements. Il en fut ainsi jusqu'au jour où la ville de Québec et la municipalité de Notre-Dame de la Victoire de Lévis se chargèrent de l'entretien des chemins sur le pont de glace. Québec prit charge des chemins de la moitié du pont qui touchait à son territoire, et Notre-Dame de Lévis de l'autre partie.

P.-G. R.

LE COSTUME DES VOYAGEURS ET DES COUREURS DE BOIS

L'illustre historien Charlevoix, en racontant ce qui se passa à Montréal lors de la grande convention des sauvages en 1701, décrit quelques costumes de grands chefs indiens, puis, il ajoute que "le chef des Algonquins était vêtu en *voyageur canadien*" (III, 394 — 420). Il aurait calmé la curiosité de bien des lecteurs s'il avait détaillé l'habillement dont il fait mention.

Une gravure de la mi-dix-huitième siècle est censée nous donner le portrait de pied en cape d'un coureur de bois de 1753. On le voit coiffé d'un tricorne et porteur d'un "capot" avec ceinture. Il a des mitasses, des souliers et des raquettes. Pour compléter, on lui a mis la pipe aux lèvres, le fusil sur l'épaule et le baluchon en bandoulière. Enfin, à la ceinture, pendent une hachette et deux sacs de peaux. L'un d'iceux est

sans doute pour le tabac et le briquet quant à l'autre il doit contenir la poudre et les balles. L'ensemble du costume se rapproche de l'uniforme des soldats du temps et aussi du costume du Canadien moyen, dont parle le sieur d'Aleyrac, en 1755.

Il va sans dire que la garde-robe de ceux qui allaient tenter fortune dans les forêts vierges ou dans les vastes prairies du continent américain ne saurait avoir été la même, à toutes les époques, mais on reste dans l'incertitude sur ce que fut cette garde-robe à l'été et à l'hiver, avant 1770.

La question a été posée plusieurs fois, entre autres par une société historique des États-Unis qui aurait voulu vêtir des employés du musée d'un ancien fort comme devaient l'être les voyageurs de la Nouvelle-France.

L'étude que nous avons faite du costume civil d'après les archives de Montréal, peut nous autoriser à dire que les trappeurs, nautonniers, traiteurs, autrement dit les voyageurs, surtout sous le régime français, n'avaient pas d'uniforme.

Dans les inventaires consultés, il apparaît que la coupe de certaines parties de l'habillement subit peu de modifications, mais pour le tissu, les couleurs, les accessoires, chacun suivait ses préférences et surtout ses moyens.

Environ 14,000 hommes se sont engagés à Montréal pour aller dans le nord, l'ouest ou le sud du continent aux XVII^e et XVIII^e siècles. (1) Ces hommes venaient de tous les coins de la Nouvelle-France. Ceux qui les engageaient étaient des militaires, des fonctionnaires, des négociants, des rentiers, des seigneurs n'ayant qu'un but : faire quelque bénéfice. Se souciaient-ils du costume de ceux qu'ils envoyaient au loin ?

Quant aux engagés, le pécule à gagner les intéressa seulement, tout d'abord. Ce n'est qu'à partir du XVIII^e siècle

(1) Nous en avons publié la liste chronologique dans les *Rapp. des Archives de Québec*, années 1929-30 à 1932-33. Mais tout n'a pas été dit, car il y eut quantité d'engagements entre 1780 et 1840. Nous en dressons la liste actuellement.

que les voyageurs exigèrent, en plus de la paye, quelque chose concernant le vêtement. Citons deux cas au hasard :

1737 — Le 12 et 15 septembre, Jacques Giasson, "marchand voyageur" engage trois "garçons voyageurs". A chacun il accordera au départ pour l'Ouest, "une paire de mitasses, un braguet, une chemise de coton". En plus, ils pourront emporter un "balot" de marchandises et même de l'eau-de-vie. C'est en pelleteries qu'ils seront rétribués (Greffe Le Pallieur).

1756 — M. Gauthier de la Vérendrye, promet à un forgeron armurier qu'il engage : un capot, deux chemises de coton, un brayet, une paire de mitasses, une couverture et du tabac à fumer. De plus, en route, il sera exempté de porter les canots et les charges pesantes. (Greffe Danré de Blanzy)

Les mitasses étaient des guêtres ordinairement en drap ou en peau de chevreuil que l'on ornementait de diverses façons. Elles remplaçaient les bas. Quant au braguet ou brayet que l'on accordait aux voyageurs, au XVIII^e siècle, il ne pouvait être semblable à celui des sauvages dont nous avons parlé dans le Bulletin de 1923, p. 348. Peut-être donnait-on alors, comme à la fin du XIX^e siècle le nom de *brayet* à une culotte courte similaire au caleçon de bain. Ce qui expliquerait l'usage de ce genre de culotte serait que dans leur trajet de plusieurs centaines de milles, par voies fluviales, les navigateurs ne pouvaient éviter le bain de pied, au début ou à la fin des portages. Afin d'approcher vite de la rive ils pouvaient enlever les mitasses et les souliers et sauter à l'eau jambes nues.

Dans les équipements d'engagés il n'est jamais question de couvre-chefs ni de chaussures. Il paraît certain toutefois que le bonnet de laine ou tuque (1) et les mocassins ou souliers de peaux étaient d'usage. Quelques auteurs ont prétendu qu'ils se coiffaient d'un mouchoir, à la "marmotte" ou à la "fan-

(1) Dans un inventaire de 1743, le notaire Adhémar, mentionne une tuque estimée 20 sols. — D'Alegrac, dans ses mémoires dit : "Les Canadiens nomment tuque ou furole, un bonnet de laine rouge dont ils se servent couramment".

chon", comme faisaient les femmes du peuple autrefois (1) et comme font les demoiselles de nos jours. Nous n'avons rien trouvé pouvant confirmer cela dans les engagements avant le XIX^e siècle.

Avec le régime anglais, l'industrie de la fourrure se développa rapidement. Bientôt les Compagnies se concurrencèrent et courtisèrent les voyageurs, en les rémunérant d'avantage, en ajoutant diverses pièces de vêtements et même quelques douceurs.

1790, 19 janvier — La compagnie du Nord-Ouest fournissait aux engagés "une couverture, trois aunes de coton, une paire de souliers de boeuf et un collier" en plus du salaire. (Grefte Chaboillez)

D'autre part, "l'Honorable compagnie et Société de la Baie d'Hudson" en 1820, s'obligeait à donner pour équipement: "deux couvertes, deux chemises de coton, une brassé de drap, un mouchoir de soie, un mouchoir de coton, quatre *carottes* de tabac (2), deux grands et deux petits couteaux, une paire de souliers de boeuf et un collier". (Grefte Doucet)

Il n'est pas question de pantalons, ni de bretelles. Cependant, dans une gravure de 1830, des voyageurs atterrissent au pied d'un rapide, les uns sont à l'eau et poussent le canot vers la grève. Ils ont chapeaux à grand bord et de larges bretelles soutiennent des pantalons. Le tout, canot, habit, paquetons, semble exagéré, mais comment contredire?

Il a été fait mention de collier dans les deux pièces ci-dessus. Il ne doit pas s'agir de la parure qui se met autour du cou. Doit-on penser que l'on nommait ainsi la bricole ou la large courroie dont les voyageurs se servaient pour le transport des paquetons, d'un lieu à l'autre (3).

(1) B. R. H. 1938, p. 234.

(2) Ce que le notaire nomme *carotte*, s'appelait dans la langue du peuple, un rôle. Cette dernière expression était en usage en France pour le tabac roulé en forme de cable.

(3) Les sauvages, les traiteurs, les bûcherons, tour à tour utilisèrent la bricole.

Sans aucun doute le costume des voyageurs se modérnisa, puis se modifia avec les localités où ils vécurent. Et il se peut bien faire que les trappeurs de l'Ouest, qui chassaient à pied ou à cheval, aient adopté des pièces de vêtements fournies par les Compagnies, lesquelles les achetaient en bloc des confectionneurs, ce qui expliquerait la quasi-uniformité.

Ajoutons que le R. P. Morice note, dans son Dictionnaire, (1) qu'un trappeur de 1830 "portait une chemise rouge et des pantalons de cuir".

En 1845, Alphonse Poitras dans son expressif tableau de l'engagement des voyageurs à Montréal, dit "qu'après s'être munis d'un couteau de poche, d'un briquet et d'une ceinture fléchée, les premiers voyageurs partaient en chantant pour se rendre à Lachine". (2)

L'année suivante, 1846, le notaire Patrice Lacombe publiait une remarquable esquisse de moeurs canadiennes intitulée "*La Terre Paternelle*". En ce petit roman, il parle des voyageurs à diverses reprises et il signale le retour de l'un d'eux après un long séjour dans l'Ouest: "C'était un homme dans la fleur de l'âge . . . Ses cheveux longs et crépus . . . flottaient sur ses épaules. Il portait des pantalons de grosse toile du pays que retenait une large ceinture de laine diversement colorée . . . Ses pieds étaient chaussés de souliers de peau d'élan artistement brodés en poil de porc-épic . . . Sa chemise de coton blanc à raies bleues était entr'ouverte . . . Un cordon pendait à son cou et laissait deviner une médaille . . ."

Il semble bien que Patrice Lacombe, sur ces détails comme sur plusieurs autres, n'a rien inventé. Le costume des voyageurs lui était familier.

Plus tard, l'écrivain et orateur, P.-J.-O. Chauveau, dans un roman de moeurs qui ne manque pas d'intérêt au point de vue moeurs et coutumes, mentionne les *voyageurs des pays d'en haut*, frais et goguenards avec leurs chapeaux chargés

(1) Dict. des Canadiens de l'Ouest, p. 176.

(2) Répertoire national, 2e éd. III, 241.

de rubans et crânement posés sur le coin de l'oreille, leurs chemises et leurs cravates éclatantes et leur large et belle ceinture . . . aux flèches de mille couleurs . . . ” (1)

Évidemment ces hommes étaient en habits de fête, non pas de travail.

Parce que des artistes américains ou européens qui ont illustré les ouvrages de Fenimore Cooper, de Gustave Aimard, de Gabriel Ferry et autres, s'accordent à vêtir les trappeurs, coureurs de bois et navigateurs (en un mot les voyageurs) en des habits de peaux, taillés sur mesure, agrémentés de franges, même à les coiffer, soit d'un bonnet de fourrure soit d'un mouchoir, s'ensuit-il qu'ils aient raison?

Comme le recommande le savant folkloriste Cabanès, “il faut se garer des affirmations trop précises.”

E.-Z. MASSICOTTE

NICOLAS BAUVE, ECRIVAIN DU ROI

Pierre Bauve, maître charpentier, originaire de Saint-Sulpice, évêché de Paris, passa ici vers la fin du dix-huitième siècle avec sa femme, Marie-Marthe Du Berey, et son fils Nicolas. Il semble que le ménage Bauve retourna en France car nous perdons ses traces ici un peu après 1705.

Le fils Nicolas obtint cependant un emploi à Québec comme écrivain du Roi et décida de rester au pays.

Le 21 octobre 1708, il épousait, à Québec, Marie-Angélique Grenier dit Nadeau, fille de Jean Grenier dit Nadeau et de Françoise Feuilletau.

(1) Charles Guérin, édition de 1853, p. 271.

De ce mariage naquirent neuf enfants. Six moururent en bas âge. Brigitte, née à Québec, le 6 juillet 1724, devint, le 20 septembre 1743, la femme de Etienne Dassier, capitaine de navire. Les deux autres filles de Nicolas Bauve, Marie-Angélique et Louise-Geneviève, choisirent le cloître pour partage. Elles entrèrent le même jour (12 mai 1736) à l'Hôtel-Dieu de Québec. Marie-Angélique, connue sous le nom de Mère Saint-Augustin, décéda le 9 juin 1755, et Louise-Geneviève, qui prit le nom de Mère Sainte-Gertrude, vécut jusqu'au 3 février 1809. Elle avait alors 72 ans et 9 mois de profession.

Un an après l'entrée de leurs deux filles à l'Hôtel-Dieu de Québec, Nicolas Bauve et sa femme faisaient donation aux religieuses de l'Hôtel-Dieu du tiers de tous leurs biens. Ils s'en réservaient cependant l'usufruit jusqu'à leur mort.

Où et quand mourut Nicolas Bauve? Les registres de Québec sont muets à son sujet. Peut-être fut-il enterré au cimetière des Pauvres de l'Hôtel-Dieu où deux de ses filles étaient religieuses. Nous n'avons pas la liste complète des inhumations au cimetière des Pauvres. Bauve dût mourir dans les dernières années du régime français car une liste officielle dressée à la fin de 1759 ou en 1760 donne les noms des *officiers de plume* résidants à Québec en 1759 et celui de Bauve n'y apparaît pas.

Quant à madame Bauve, elle décéda le 31 janvier 1764 et son acte de sépulture la qualifie *veuve*.

La famille Bauve ne s'est pas perpétuée parmi nous.

Donation par Nicolas Bauve, écrivain du Roi, et Angélique Grenier, sa femme, aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec (Latour, 6 novembre 1737).

Pardevant les notaires Royaux En la prevoté de quebec y Residant Soubz^{nés} feurent presents Sieur nicolas Bauve ecrivain Du Roy et Dame angelique grenier Son Epouze de luy Bien et Duement autorisé Demurants en Cette ville Lesquels ont fait Donation pure et Simple et a jamais Irrevocable et Entre vifs a la Communauté Des Dames Religieuses de Lhotel Dieu de Cette ville Stipulant par Dames marie andré Re-

gnard Duplessis de S^t helene Superieure, marie Catherine Tibierge de S^t Joachim assistante, marie genevieve Gosselin De S^{te} magdelaine, marie genevieve Dupuy De lacroix; marie angelique Denis De S^t Simon De S^t hyacinthe maitresse Des novices marie genevieve Delaunai De S^t Jean Baptiste Et marie Thereze moni De S^t Paul Depositaires De La Communauté Discrettes Toutes Religieuses Professes assemblées au Son De la Cloche En La maniere acoutumée Ici presentes Et acceptantes Pour La dite Communauté, Scavoir est Du tiers De tous et Chacuns Les Biens mobiliars et Imobiliars qui appartiennent aud Sieur et Dame Bauve En quoy quils Consistent Et En quels lieux Sont scitués Pour En faire et Disposée par lad. Communauté En toute Propriété ainsy et De la maniere Sera trouve a propos a Compter Du Jour Du Décès Desd Sieur et Dame Bauve Donateurs Jusqu'au quel temps Ils Sen Sont Reservés Lusufroit a Condition De Payér au moyen Dicellui et Sur leurs autres Biens La Rente De Cent Cinquante Livres Constituée pour la Somme De trois mil Livres Du Dot De Demoiselle angelique Bauve Fille Desd Donateurs, et De tenir les Biens Donnés a titre de precaire S'en Etant Desaisis et ayant nanti pour la Propriété mis et Consentis etre mis en Bonne Possession et Saisie Lad. Communauté ayant été Convenu Cependant que Sur led tiers De Biens donnés Lad. Communauté Sera Tenue De precomptée Ce qui aura été Payé par Lesd. Sieur et Dame Bauve Sur Lesd. trois mil Livres Dud. Dot et De Renoncée au payement De Ce qui Pourroit Ce trouver Deu De Restes Dicellui Et ce Contentér Dud tiers De Biens Sous Laquelle Condition Il a été donné, L'intention Des parties etant que la presente Donation nait Lieu qu'en Precomptant ou Rapportant par lad Communauté Lesd. trois mil Livres Dud Dot qui Cependant Sous quelque pretexte que Ce puisse etre ne Seront Jamais Susceptibles Daucune Diminution ny Charge ayant Été Par Exprès Renoncé a tout Ce qui pourroit y Être Contraire et Stipulé Respectivement qu'il Seront a toujours franc et quites pour Lad. Communauté, et par Linclination que Lesd S^r Et Dame Bauve ont pour la dite Communauté de l'hotel Dieu Ils ont voulu que Dans Le Cas De Décès Dune De leurs Deux autres filles Lad. Donation Soit augmentée Jusqua la moitié De tous leurs Biens mobiliars et Imobiliers Sous les mêmes

Clauzes et Conditions Cy Devant Exprimées; Sy led Déces arrive avant Cellui Des Donateurs et non autrement, Ce qui a Été encore accepté par lesd Dames Religieuses, Et pour faire Insinués Les presentes en la prevoté De Cette ville Et par tout ou Besoin Sera Les parties on nommé pour procureurs les porteurs ausquels etc prométant Renonçant Et obligeant etc fait et passé aud hotel Dieu Au parloir De S^t Ignace Le Sixieme Jour De novembre lan mil Sept Cens trente Sept, après midy et ont Lesd Donateurs et Lesd Dames Superieure assistante Et Discrettes Signé avec nous dits notaires Lecture faite;

Marie André de S^{te} helene Sup^{re}, Marie catherine de S^t Joachim, Marie genevieve de S^{te} magdeleine, M. G. de la croix, Marie Angelique de S^t hiacinthe, G. de S^t Jean Baptiste, Marie Therese de S^t Paul, Bauve grenier, Boucault, Latour.

LE DOCTEUR BADELARD

De la *Gazette de Québec* de février 1802 :

“Dimanche dernier, après avoir donné des preuves indubitables de sa croyance et de sa confiance en son Créateur divin, est décédé Monsieur Philippe Louis François Badelard, baptisé le 25 Mai 1728 dans la paroisse de St. Sauveur de Coucy, diocese de Laon. — Elevé Medecin et Chirurgien il vint en Canada en 1757 au service des troupes alors de S. M. T. C. et devenu sujet de notre tres gracieux souverain, et Chirurgien des Milices Canadiennes, il fut encore honoré de la Commission de Chirurgien de la garnison de Québec, le 15 Mai 1776. — Apres un service célébré Mardi dernier dans l’Eglise paroissiale de Québec, le Clergé et un concours tres nombreux d’Officiers et Citoyens de toutes classes assisterent aux cérémonies funebres jusqu’a la Porte St. Jean de

cette cité, d'ou malgré le froid excessif, un grand nombre des plus zélés suivirent immédiatement jusqu'au Cimetiere de la Paroisse de l'Ancienne Lorette, distant de trois lieues de cette ville ou il a été déposé, selon son testament. Il avait été marié dans cette église de Lorette, ou feue Dame son épouse a été inhumée. Sa fille unique naquit dans la même paroisse. Il fut fidele et zélé sujet, charitable, gai, franc, le secours souvent gratuit des malades qui en font preuves et son éloge. Il a de son vivant donné a divers et a Messieurs les Pretres plusieurs sommes pour les délivrer aux Pauvres et a des Communautés religieuses, et par son testament il a legué 12,000 francs a l'Hopital Général pres de Québec, afin d'hiverner, loger et nourrir un certain nombre de pauvres. Il a fait plusieurs autres legs. Et le seul reproche qu'il s'étoit attiré, étoit d'être l'ennemi déclaré de l'hypocrisie. Requiescat in pace".

Il a été question du docteur Badelard à plusieurs reprises dans le *Bulletin des Recherches Historiques*.

LA FAMILLE CHINIC

Au printemps de 1740, M^{sr} de Lauberivière s'embarquait sur le vaisseau du roi le *Rubis* pour venir prendre possession de son évêché de Québec. La maladie se déclara sur le *Rubis* et quand le nayire arriva au Pot-à-l'eau-de-vie, plus de 160 personnes étaient malades à bord. M^{sr} de Lauberivière décéda le 20 août 1740, treize jours après son arrivée à Québec. Martin Dechinique, membre de l'équipage du *Rubis*, originaire de Saint-Pierre, diocèse de Bayonne, atteint de la contagion, fut transporté à l'Hôtel-Dieu de Québec, d'où il sortit à peu près guéri le 4 septembre 1740.

Dans l'intervalle, le *Rubis* avait repris la mer. Martin Dechinique décida alors de rester dans la colonie. Il devint capitaine de barque puis pilote sous le régime anglais; en

1812, Dechinique fut nommé membre de la Maison de la Trinité de Québec et garda cette charge honorable et lucrative jusqu'à 1824.

Martin Dechinique décéda à l'Ancienne-Lorette le 11 novembre 1825, à l'âge, de 91 ans. (1)

Martin Chinic s'était marié trois fois. Le 24 juin 1760, il avait épousé Suzanne Rollet (décédée le 26 août 1764), le 8 février 1768, Marie-Louise Grenet (décédée le 29 avril 1773), et, enfin, le 9 mai 1774, Elisabeth Pellerin.

Il eut plusieurs enfants :

1° Marie-Thérèse Dechinique née à Québec le 31 mars 1761.

2° Suzanne Dechinique née à Québec le 21 juin 1762. Décédée à la Pointe-Lévy le 29 avril 1763.

3° Martin Dechinique né à Québec le 10 juillet 1763. Décédé au même endroit le 23 juin 1766.

4° Marie-Suzanne Dechinique née à Québec le 15 août 1764.

5° Martin Dechinique né à Québec le 26 novembre 1768. Décédé en bas âge.

6° Martin Dechinique né à Québec le 10 janvier 1770.

7° Pierre Dechinique né à Québec le 20 septembre 1771. Décédé au même endroit le 1^{er} novembre 1772.

8° Marie-Catherine Dechinique née à Québec le 31 octobre 1772.

9° Marie-Madeleine Dechinique née à Québec le 16 février 1775. Décédée au même endroit le 26 janvier 1776.

(1) Sur Martin Dechinique on peut consulter *Les Petites choses de Notre Histoire* de Pierre-Georges Roy, vol. III, p. 228.

10° Marie-Françoise Dechinique née à Québec le 25 avril 1776.

11° François-Xavier Dechinique né à
le Décédé à Québec le 22 août 1777.

Martin Dechinique né à Québec le 10 janvier laissa tomber la particule comme avait fait son père dans ses dernières années. Il porta le nom de Chinic. Il se mit dans le commerce. Il était en train de faire une belle fortune lorsqu'il se noya dans le Saint-Laurent le 28 mars 1836. Son corps fut retrouvé le 1^{er} avril 1836, et il fut inhumé le lendemain dans la cathédrale.

Martin Chinic jouissait de la considération de ses concitoyens puisqu'ils l'avaient élu marguillier de Notre-Dame de Québec.

Martin Chinic avait épousé à Québec, le 15 novembre 1791, Julienne-Claire Enouille dit Lacroix, puis le 20 janvier 1817, Marie-Antoinette Bourdage, veuve de Louis Dubord. Celle-ci décéda à Québec le 19 octobre 1845.

Du premier mariage de Martin Chinic étaient nés:

1° Joseph-Martin Chinic né à Québec le 30 mars 1793.
Le continuateur de la lignée.

2° Claire-Julienne Chinic née à Québec le 23 avril 1794.
Mariée le 28 juin 1815 à Édouard Cartier.

3° Louise-Mélanie Chinic née à Québec le 23 avril 1795.

4° Marie-Anne Chinic née à Québec le 28 juillet 1796.
Mariée, le 8 janvier 1816 à Auguste-Alexandre Vézina, courtier, puis, le 16 septembre 1823, à Louis Talbot.

5° Agathe-Mélanie Chinic née à Québec le 5 février 1798. Décédée au même endroit le 11 août 1801.

Joseph-Martin Chinic, le continuateur de la lignée, né à Québec le 30 mars 1793, d'abord dans le commerce se lança dans la construction des navires en bois, industrie si florissante alors. Il aurait amassé une fortune considérable si la mort ne l'avait enlevé à sa famille à un âge relativement peu avancé. Il décéda à Champlain le 24 mai 1828. M. Chinic avait épousé à Québec, le 8 janvier 1816, Julie Measam, fille de Guillaume Measam et d'Angélique Chamberland. Elle décéda le 2 août 1819.

Enfants :

1° Joseph-Martin Chinic né à Québec le 15 décembre 1816. Etudiant en médecine. Décédé à Québec le 31 mars 1836.

2° Guillaume-Eugène Chinic né à Québec le 26 octobre 1818.

Guillaume-Eugène Chinic qui continua la lignée, né à Québec le 26 octobre 1818, entra dès son jeune âge à l'emploi de la maison Méthot dont il devint plus tard le directeur et le principal associé. M. Chinic fut l'un des promoteurs de la Banque Nationale. Son nom est aussi attaché à l'établissement de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, à la construction du chemin de fer du Lac Saint-Jean et à un grand nombre d'autres entreprises. Appelé au sénat du Canada le 10 avril 1873, M. Chinic dût donner sa démission le 3 novembre 1882 par suite du mauvais état de sa santé. L'honorable M. Chinic décéda à Québec le 28 avril 1889.

M. Chinic avait épousé, à Montréal, le 31 février 1843 Marie-Anne-Claire Leblond, fille de Joseph Leblond et de Julie Perrault.

Madame Chinic décéda à Québec, le 2 mars 1900.

Enfants nés du mariage de Guillaume-Eugène Chinic et de Marie-Anne-Claire Chinic.

1° Marie-Anne-Julie-Dorothée Chinic née à Québec le 7 novembre 1844. Décédée à Québec le 25 décembre 1850, elle fut inhumée dans l'église de l'Hôtel-Dieu.

2° Marie-Séraphine-Eugénie Chinic née à Québec le 4 février 1846. Mariée à Québec, le 5 septembre 1865, à Léonce-Edouard Taschereau, fils de Pierre-Elzéar Taschereau et de Catherine-Hénédine Dionne. Décédée à Québec le 17 mai 1887.

3° Marie-Julie-Marguerite-Georgiana Chinic née à Québec le 30 mai 1847. Mariée à Québec, le 8 juin 1869, à Auguste-Réal Angers, plus tard lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Décédée à Québec le 11 janvier 1879.

4° Marie-Angélique-Emma Chinic née à Québec le 9 mai 1849. Mariée à Québec, le 9 juin 1880, à Signor de Navarro, consul d'Espagne. Elle habite à San Sebastien, Espagne.

5° Marie-Louise-Emélie Chinic née à Québec le 21 janvier 1851. Mariée à Québec, le 14 mai 1881, à Francis Edward Knight. Décédée à Ottawa le 20 décembre 1895.

6° Joseph-Eugène-Philéas-Nowlan Chinic né à Québec le 17 mars 1853. Percepteur des douanes à Québec. Décédé à Québec le 28 mai 1925. Marié à Egérie Lacroix, il a laissé une fille, Juliette, mariée à W.-J. Banks.

7° Marie-Hippolyte-Leblond Chinic né à Québec le 7 janvier 1855. Décédé au même endroit le 17 mars 1860.

8° Marie-Anne-Dorothée Chinic née à Québec le 23 mars 1859. Décédée au même endroit le 10 avril 1860.

9° Marie-Joseph-Louis-Edmond né à Québec le 15 octobre 1856. Lieutenant-colonel dans l'armée régulière canadienne. Décédé à Montréal le 14 février 1934. Il avait épousé Anna Chagnon, fille de l'honorable juge Chagnon.

10° Anonyme né et décédé à Québec le 4 décembre 1860.

11° Marie-Anne-Clémentine Chinic née à Québec le 13 décembre 1861. Mariée à Québec, le 19 août 1893, à Colin Frederick Wurtele Campbell. Décédée à Québec le 4 décembre 1916.

12° Marie-Corinne-Albertine Chinic née à Québec le 17 mai 1864. Mariée à Québec, le 10 septembre 1889 à Edouard Vallière, fils de Philippe Vallière et de Annie Scott.

P.-G. R.

LE NOMMÉ JASSEMIN

Dans l'aveu et dénombrement du sieur Couillard, seigneur de Beaumont, rendu le 15 mars 1723, pour sa seigneurie, je lis dans l'énumération de ses censitaires :

“Qu'au dessus est le nommé Jassemmin qui possède un arpent et demi de front sur la dite profondeur (quarante arpents), chargé des mêmes cens et rentes, lequel a maison, grange, étable, quinze arpents de terre labourable et six arpents de prairie.”

Il est évident que ce Jassemmin était un Jasmin. Qui était-il? Mgr Tanguay ne semble pas le mentionner dans son *Dictionnaire généalogique*. Qui pourrait me renseigner sur ce Jassemmin ou Jasmin?

Jass.

JOHN MCLOUGHLIN, FONDATEUR DE L'ORÉDON

Pionnier ou fondateur de l'Orégon, c'est le titre que porte dans l'histoire ce fils, de la Rivière-du-Loup en bas, né le 19 octobre 1784, du mariage de John McLoughlin cultivateur, et de Angélique Fraser. Cette dernière était la fille du colonel Malcolm Fraser, premier seigneur de Murray-Bay. M. Fraser était protestant, mais presque tous ses enfants furent élevés catholiques. M. et madame McLoughlin élevèrent également leurs enfants dans la foi catholique. On ne trouve pas le nom de John McLoughlin dans la liste des médecins *licenciés* par les bureaux médicaux du Canada. Peut-être fut-il admis à la médecine aux Etats-Unis. En tout cas, il entra à l'emploi de la Compagnie de la Baie d'Hudson et la servit bien puisque en 1824, à l'âge de 40 ans, il était fait gouverneur de la célèbre association en Orégon. C'est lui qui découvrit les richesses de cette immense contrée et les mit en valeur. Il fit plus. Fils de cultivateur, il aimait la terre et il s'occupa d'ouvrir l'Orégon à l'agriculture. Bon nombre de Canadiens-français étaient à l'emploi de la Compagnie de la Baie d'Hudson. La plupart, une fois leur engagement terminé, rêvaient de s'établir dans l'Orégon dont ils trouvaient le climat supérieur à celui de la province de Québec. Ces gens étaient loin d'être fortunés. Le docteur McLoughlin leur aidait de toutes façons. Il fut aussi le fondateur de Orégon City. Il fut le bienfaiteur de la ville qu'il avait établie. Il y fonda des écoles pour le bénéfice des enfants des citoyens qu'il avait encouragés à s'établir à Orégon. Il visitait les écoles souvent, s'occupant continuellement du progrès des élèves. Le docteur McLoughlin décéda le 3 septembre 1857. Les restes du fondateur d'Orégon City et ceux de son épouse Marguerite M. MacKay reposent dans la cathédrale d'Orégon City. Le fondateur de cette ville méritait bien cet hommage.

R.

LOUIS DE JAQUET

Mgr Dosquet était un grand seigneur qui avait toujours vécu sur un train très dispendieux en France ou ailleurs et voulait continuer le même genre d'existence au Canada, aux dépens de son diocèse ou du roi. Il écrivait au ministre un peu avant de s'embarquer pour le Canada, en 1734: "Je vous ai demandé le passage pour un de mes parents à qui j'avais écrit de se rendre incessamment à Paris pour s'embarquer avec moi. Il arriva hier soir. C'est un gentilhomme qui, quoique cadet, aura du bien, et dont les ancêtres ont toujours servi avec distinction et bravoure. Comme je crois qu'il en aura hérité le courage, je souhaiterais l'attacher à la France pour servir sous vos ordres. Je pense qu'il n'y a rien de vacant en Canada pour le présent. C'est pourquoi je vous prie de vouloir bien le nommer cadet avec une expectative d'enseigne. Quoique je compte le faire loger à l'évêché et lui donner ma table, on ne lui inspirera que les sentiments convenables à un honnête homme et à un bon officier. Il s'appelle Louis de Jaquet". Mgr Dosquet fit la traversée à bord du *Rubis* et entra à Québec le 16 août 1734. Le parent Louis de Jaquet n'était pas son seul compagnon de voyage. Il amenait un maître d'hôtel, un valet de chambre, un cuisinier, un aide cuisinier, un cocher, un laquais, un nègre, etc, soit onze personnes en tout. Ce qui fait dire à l'abbé Auguste Gosselin: "Hélas! qu'est devenu le temps des Laval et des Saint-Vallier, qui savaient se contenter d'un ou deux domestiques!" Louis de Jaquet vécut un an à Québec et retourna en France avec Mgr Dosquet à bord du *Héros*. Le jeune homme avait été logé et nourri sur la mense épiscopale tout le temps. Arrivé ici cadet, il s'en retournait enseigne. Ajoutons que Mgr Dosquet ramena en France outre Louis de Jaquet, tout son personnel, son secrétaire, son aumônier et ses domestiques. Mgr Dosquet ne revint pas et il fit bien. Il n'était pas fait pour un diocèse de mission.

LA PREMIÈRE LOI EN FAVEUR DE LA VACCINE

La première loi en faveur de la vaccine au Canada date du 25 mars 1815. Le préambule de cette loi disait: "Vu que l'usage de la vaccine n'est pas encore assez répandu dans cette province, et qu'il serait nécessaire de pourvoir aux moyens d'en répandre plus généralement l'usage . . ." Le gouvernement décidait d'employer une somme de 1,000 livres courant pour répandre l'usage de l'inoculation de la vaccine, soit 400 livres dans le district de Montréal, 300 livres dans celui de Québec et 100 livres dans chacun des districts des Trois-Rivières et de Gaspé. Ces sommes devaient être employées de la manière suivante: des médecins devaient être employés, l'été de 1815, dans chaque district, pour donner gratuitement l'inoculation de la vaccine "à toutes les personnes qui leur seraient présentées". Ces médecins, avant de se mettre à l'œuvre, devaient donner avis dans les journaux de Québec et de Montréal de leur passage dans chaque ville ou paroisse. Ces médecins avaient aussi l'obligation de prendre les noms et adresses de toutes les personnes qu'ils vaccineraient. Ces listes devaient être remises au secrétaire de la Province avant le 1er décembre 1815. Sur la somme mise à la disposition du gouvernement, on devait employer 100 livres pour l'impression et la distribution d'une brochure expliquant les avantages de la vaccine, les soins et traitements qu'elle exigeait, etc., etc. Toutes les prescriptions de la loi du 25 mars 1815 furent-elles exécutées? Nous l'ignorons. A tout événement, nos législateurs n'étaient pas en retard puisque la vaccine existait en Angleterre depuis moins de quinze ans.

QUESTION

Quand et par quelle loi religieuse ou civile l'obligation pour chaque paroissien tenant feu et lieu de rendre le pain bénit à son église paroissiale?

P. O. B.

UN RÉFUS MESQUIN DU CONSEIL SUPÉRIEUR

On lit parfois dans les registres des jugements et délibération du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France des pages qui nous prouvent que la nature humaine n'a pas changé beaucoup depuis deux siècles. On la trouve très mesquine de nos jours. Elle n'était guère plus relevée alors. Ainsi, le 1er décembre 1749, le registre du Conseil Supérieur porte l'entrée suivante: "Le premier huissier du Conseil ayant dit que le supérieur des Révérends Pères Récollets était dans la salle des parties, qu'il demandait à entrer, le Conseil, M. l'intendant portant la parole, a ordonné au dit premier huissier de faire entrer le dit supérieur, lequel ayant exposé le sujet de sa mission, qui était de supplier le Conseil d'assister en corps au service solennel qui devait se faire en leur église mardi prochain, pour le repos de l'âme de monsieur le marquis de Beauharnois, ci-devant gouverneur et lieutenant-général pour le roi en ce pays, le Conseil, après avoir délibéré sur la dite invitation, a arrêté qu'il n'y assisterait point en corps". Quelle était la raison qui engageait le Conseil Supérieur de refuser d'assister "en corps" à un service chanté pour un gouverneur de la Nouvelle-France parti du pays depuis un peu plus de deux années? M. l'abbé Auguste Gosselin croit que le Conseil Supérieur avait encore sur le coeur la manière à la fois sage et énergique avec laquelle M. de Beauharnois, juste vingt ans auparavant, l'avait admonesté et mis à l'ordre à l'occasion des troubles suscités à l'occasion de la mort de Mgr de Saint-Vallier. Dans ce cas, le Conseil Supérieur aurait eu la rancune pas mal longue. Nous croyons qu'il y avait plutôt une autre raison. En effet, le 9 septembre 1747, précisément quelques jours avant le départ du pays de M. de Beauharnois, le Conseil lui avait envoyé une députation pour lui faire part "de la reconnaissance que toute la colonie ne cessera jamais d'avoir de la sagesse de son gouvernement et pour lui souhaiter un heureux voyage". Si le Conseil Supérieur avait tenu rancune à M. de Beauharnois, croit-on qu'il aurait adopté une résolution aussi flatteuse à son adresse?

P.-G. R.

LES PREMIERS TROTTOIRS AUX TROIS-RIVIERES

La cité trifluvienne a pu avoir des trottoirs dans ses rues dès le dix-huitième siècle mais le premier règlement connu ordonnant la construction de trottoirs est du 15 mars 1713. Ce règlement est signé par l'intendant Bégou. Il disait: "Sur ce qui nous a été représenté que pendant le printemps à cause de la fonte des neiges et pendant l'automne à cause des fréquentes pluies les rues de la ville des Trois-Rivières sont presque impraticables et que pour se garantir des mauvais chemins qui y sont dans ces deux saisons, il conviendrait que chaque propriétaire de maisons et emplacements sur les dites rues fut tenu de placer devant la face de sa maison et emplacement sur les dites rues des pièces de bois écarris sur lesquelles on puisse aller et venir, à quoi étant nécessaire de pourvoir, nous ordonnons que tous les propriétaires de ces maisons et emplacements seront tenus de placer dans tout le mois de juin prochain le long de la face de leurs maisons et emplacements sur les rues des pièces de bois écarris sur lesquelles on puisse aller et venir facilement dans les dites rues à peine contre chacun des contrevenants de dix livres d'emende applicable au bâtiment de l'église paroissiale des Trois-Rivières". Les premiers trottoirs des Trois-Rivières avaient, dit-on, deux pieds de largeur. La cité trifluvienne a aujourd'hui des trottoirs de huit, dix et même douze pieds de largeur et le bois a été remplacé presque partout par le ciment ou la pierre. Il est vrai que nous sommes assez loin de 1713 et le progrès a marché depuis deux siècles et demi. (P.-G. Roy, *Petites choses de notre histoire*, vol. II, p. 55).

QUESTION

Les Filteau, Feuiltault, Fecto, Fecteau, Feuilletau, etc, etc, descendent-ils tous du premier Filteau venu dans la Nouvelle-France?

A. B.

L'HISTOIRE DU CANADA DE GARNEAU

François-Xavier Garneau, clerc de notaire à l'étude d'Archibald Campbell de 1825 à 1830, avait dit à un de ses compagnons de bureau qui prétendait que les Canadiens-français n'avaient pas de passé: "J'écrirai une histoire du Canada pour vous prouver le contraire". Aussitôt admis à la profession notariale, Garneau se mit à l'oeuvre et, malgré sa faible santé, sa pauvreté, les sources incomplètes qu'il pouvait consulter, il mena son travail à bonne fin. Le premier volume de *l'Histoire du Canada* de François-Xavier Garneau parut à Québec en 1845. Il avait été imprimé à l'atelier de Napoléon Aubin. Le deuxième volume parut l'année suivante. Il sortait du même atelier. Le troisième volume parut à Québec en 1848, imprimé par Fréchette et frère. Le quatrième volume sortit des presses de John Lovell, de Québec, en 1852. *L'Histoire du Canada* de Garneau créa une véritable sensation dans tout le Canada français. Il faut avouer que jusque là, les Canadiens-français ignoraient à peu près tout de leur histoire. L'abrégé d'histoire publié par Joseph-François Perrault était si pâle, si touffu, si peu concluant, que, seuls les enfants d'écoles le lisaient. Garneau donna la confiance en eux-mêmes à ses compatriotes. Il se dirent qu'ils pouvaient répéter les exploits de leurs ancêtres pour la survivance de la religion, de la langue, de la nationalité. *L'Histoire du Canada* fut plus qu'un récit, un livre de lecture, elle devint un programme, une leçon d'énergie, une raison de vivre, d'espérer. Garneau avait prouvé qu'un peuple qui ne veut pas mourir a des promesses de vie. Garneau est un des grands bienfaiteurs de la race canadienne-française.

QUESTION

Quand aurons-nous une édition de *l'Histoire du Canada* de Garneau qui sera comme un Évangile pour chaque Canadien-français?

P.-G. R.

DE MONTRÉAL À VANCOUVER

La *Minerve* du 13 novembre 1885 disait : “La date du 7 novembre 1885 rappellera un événement des plus mémorables de l’histoire de notre pays. C’est ce jour-là, en effet, samedi dernier, que fut enfoncé le dernier clou dans la dernière lisse qui devait compléter l’immense voie ferrée s’étendant d’un océan à l’autre sur le territoire canadien. Sir John A. Macdonald a reçu, à cette occasion, les chaleureuses félicitations de Sa Majesté la Reine; de M. D. Smith, de la Colombie-Britannique, exprimant l’espoir que le chemin du Pacifique servirait à cimenter l’union entre les provinces de l’Est et de l’Ouest; de M. W. C. Van Horne, gérant général de la ligne qu’il vient d’inspecter; puis de M. Sandford Fleming, qui accompagnait ce dernier, et qui télégraphie, lui aussi, des côtes du Pacifique, que les travaux furent très bien exécutés. Le trajet s’est fait à raison de vingt-quatre milles à l’heure en moyenne, de Montréal à la Colombie-Britannique, y compris les arrêts ordinaires. M. Fleming dit qu’avant longtemps, les trains de passagers pourront franchir en quatre jours, la distance qui sépare Montréal de Vancouver, et qu’il sera peut-être possible d’aller de Liverpool aux côtes du Pacifique, en dix jours seulement, par la route transcontinentale. Le premier train direct de Montréal pour Vancouver partit le 28 juin 1886. Il transportait cent cinquante passagers. Le premier train de marchandises partit de Montréal pour Vancouver le 6 juillet 1886.

QUESTION

Quelle compagnie a établi la première ligne de navigation entre Québec et la rivière Saguenay? A quelle date se fit le premier voyage?

Chic. .